



Agence n° : 3308

SARL SUBERVIE ASSURANCES
 Agent général exclusif MMA
 N° ORIAS 07001677 www.orias.fr
 30 COURS DU MARECHAL JUIN
 BP 29
 33023 BORDEAUX CEDEX
 Tél 0556912067
 agence.mma.fr/330801/
 subervie.assurances@mma.fr

VOTRE ECHEANCIER DU 22/12/2021

Contrat MMA PRO PME Conseil en agriculture

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

REC 363 A146104571 A3308

SARL AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
 3 LIEU DIT MONTION
 33670 LE POUT
 FRANCE

Référence : DFEC011 - 22/12/2021-14:35

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après votre nouvel échéancier présentant les montants qui vous seront prélevés au titre du contrat référencé.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Agent Général.

Date des Prélèvements	MMA PRO PME Conseil en agriculture A146104571 (1)
05/01/2022	90,50
05/02/2022	45,25
05/03/2022	45,25
05/04/2022	45,25
05/05/2022	45,25
05/06/2022	45,25
05/07/2022	45,25
05/08/2022	45,25
05/09/2022	45,25

(1) S'ajoutent des frais de recouvrement d'un montant de 0,45 euro TTC par client, IBAN et jour de prélèvement

Contrat assuré auprès de MMA IARD et Covéa Protection Juridique

Références de votre compte : CICSO CREON IBAN FR76 1005 7194 4100 0200 7400 169 AQUAPONIE DEVELOPPEMENT

Référence de votre mandat/ Numéro ICS : RUM MS0010421443834 - ICS FR58ZZZ106054

SARL SUBERVIE ASSURANCES (M.SUBERVIE H.SUBERVIE)
 Capital social 401 222 euros - RCS BORDEAUX 339041535 - Siège social : 30 COURS DU MARECHAL JUIN 33000 BORDEAUX

Page 1/2

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Le Mans n° 440 048 882, dont le siège social est situé 14 Bd Marie et Alexandre OYON à LE MANS, Société recouvrante pour le compte d'une ou plusieurs des compagnies d'assurance (MMA IARD, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE, MMA VIE Assurances Mutuelles, Covéa Protection Juridique) identifiées aux conditions générales ou particulières de chacun de vos contrats d'assurance.

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES MMA IARD MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES MMA VIE
 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
 RCS Le Mans 775 652 126 RCS Le Mans 440 048 882 RCS Le Mans 775 652 118 RCS Le Mans 440 042 174
 Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances



VOTRE ECHEANCIER DU 22/12/2021

Contrat MMA PRO PME Conseil en agriculture

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Caractéristiques

MMA PRO PME Conseil en agriculture	Cotisation annuelle au 22/12/2021 :	0,00 €
N° contrat : A146104571	Hors taxes :	488,81 €
3 CHEMIN DE MONTION 33670 LE POUT	(dont catastrophes naturelles) : 0,00 €	
	(dont protection juridique) : 0,00 €	
	Taxes :	0,00 €
Echéance : 01/10		
Prélèvement bancaire mensuel		

Informations

Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (Art. 261 C2 du Code Général des Impôts).

Si votre contrat comporte une garantie catastrophes naturelles, les documents contractuels qui vous ont été remis lors de la souscription du contrat définissent les conditions d'indemnisation et les modalités d'évolution des franchises (fixées par arrêté ministériel). Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande auprès de votre agent.

Pour vos contrats auto : Lorsque votre véhicule a subi un dommage garanti par le contrat, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Pour les contrats auto, habitation et santé, vous pouvez, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat à tout moment, sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification.

La résiliation de votre contrat doit nous être notifiée par déclaration auprès de nos agences (en agence ou par téléphone), par lettre ou support durable (par mail adressé à l'agence ou demande dans votre Espace client sur MMA.fr).

Ces dispositions s'appliquent aux contrats couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles. Si votre contrat englobe d'une part la couverture de vos risques professionnels, d'autre part la couverture de votre personne physique à des fins non professionnelles, vous bénéficiez du droit de résiliation mentionné ci-dessus.